

Photographe

Le photographe réalise des photographies argentiques, numériques ou des microfilms de documents graphiques. Il réalise des reportages et des missions d'inventaires photographiques sur le patrimoine départemental, archivistique, mais aussi monumental ou mobilier. Il participe aussi au traitement matériel et intellectuel des fonds d'archives photographiques et de la photothèque de l'établissement, ainsi qu'aux actions de valorisation. Enfin il assure l'accueil et l'orientation des lecteurs, ainsi que la communication des documents d'archives.

Le métier

Le photographe est relativement autonome dans l'organisation de son activité. Il travaille en bureau mais peut être amené à se déplacer. Ses horaires sont généralement réguliers, avec des amplitudes variables lors des déplacements ou en fonction des obligations de service. Il doit faire preuve d'une grande disponibilité, et travaille dans des conditions parfois difficiles.

Les activités

- Photographier, numériser, ou réaliser des micro-filmages de documents graphiques ; réaliser des reportages ou des inventaires photographiques
- Traiter, tirer et agrandir des épreuves
- Gérer des équipements et des matériels
- Gérer la sous-traitance et les commandes
- Participer au traitement intellectuel et matériel des fonds photographiques et de la photothèque de l'établissement
- Participer aux actions de valorisation des archives

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de technicien supérieur territorial, d'agent de maîtrise territorial, d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou d'adjoint du patrimoine, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME